



Lettre d'informations municipales n°2

Octobre 2020

LE MOT DU MAIRE

CHERES MAGALASSIENNES, CHERS MAGALASSIENS

Aujourd'hui une crise sanitaire grave traverse notre pays et demande une mobilisation de tous. Chacun doit penser à sa santé, à celle de ses proches et de son entourage.

Le gouvernement a décrété notre pays en état d'urgence sanitaire. Des mesures ont été annoncées, elles entrent en vigueur à compter du samedi 17 octobre 2020.

Nous devons maintenir notre vigilance, continuer nos efforts qui nous permettent de contenir relativement l'épidémie sans engorger nos hôpitaux. Nous protégeons ainsi les plus fragiles, notamment nos aînés.

Voici les règles et recommandations qui s'appliquent actuellement pour notre département (hors la métropole de Montpellier Méditerranée) arrêté n ° 2020.01.1237 visant à renforcer la lutte contre la propagation du virus Covid-19 dans le département de l'Hérault :

MESURES RENFORCEES

☞ **Port du masque obligatoire sur l'ensemble du département** (à l'exception des espaces non urbanisés dès lors que la distance physique peut être respectée entre les personnes) (Magalas étant urbanisé, le port du masque est obligatoire sur le village).

☞ **Interdiction des rassemblements de plus de 6 personnes sur la voie publique ou dans des lieux ouverts au public.**

☞ **Etablissement recevant du public** : horaires d'ouverture débits de boissons : 6h00 à 22h00, restaurants : 6h00 à 24h00, avec accueil du dernier client avant 22h00.

Dans les ERP de type L (salles des fêtes, salles polyvalentes, salles de spectacle) interdiction des événements festifs ou pendant lesquels le port du masque ne peut être assuré de manière continue.

Au vu de cette épidémie, il faut continuer à être prudents, sérieux, responsables et respecter les mesures instaurées par la préfecture.

Je suis conscient, l'ensemble des élus aussi, que ces efforts bouleversent nos vies, pèsent sur notre moral, et que ces mesures ont, pour certains, des conséquences économiques parfois dramatiques. Malgré ces efforts supplémentaires à faire, je suis sûr que nous allons tenir bon.

En effet, la solidarité et la force nous aideront à surmonter cette épreuve, ensemble.

Votre Maire
Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE

MESSAGE DE SOUTIEN AU CORPS ENSEIGNANT

Le Maire, les élus, le personnel municipal et les habitants de Magalas rendent hommage à Samuel Paty, l'enseignant sauvagement assassiné vendredi devant son collège à Conflans-Sainte-Honorine.

Nos pensées vont à sa famille, ses proches et au corps enseignant.

La République est endeuillée, attaquée dans ses fondements à travers l'une de ses valeurs les plus profondes : la liberté d'expression.

Nous soutenons le personnel enseignant.



DISTRIBUTION DE MASQUES REUTILISABLES EN TISSUS

Nous lançons une distribution de masques réutilisables en tissus (un par personne), financés par la commune et le département

**Cette distribution aura lieu au Gymnase Coste Rouge, les jeudi 22, vendredi 23 et mercredi 28 octobre de 14h à 20h.
Un masque pour chacun.**

☞ Modalités

• Les masques vous seront remis sur présentation d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile récent et du livret de famille.

• Il est impératif qu'une seule personne par famille vienne chercher les masques.

• La distribution concerne uniquement les personnes de plus de 11 ans.

Si vous êtes une personne vulnérable :

• vous pouvez donner procuration à un proche, avec les justificatifs susmentionnés, muni de votre propre pièce d'identité.

